

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit juin, à 18 heures,**

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis, au CHRU de Lille (Hôpital Huriez), sur convocation du Président de la Fondation, Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres du Collège des Fondateurs, du Collège des Représentants du Personnel et du Collège des Personnalités qualifiés présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur le Pr. Xavier Vandendriessche, en qualité de Président de la Fondation. Le Président est assisté d'un secrétaire de séance, Monsieur Pierre-Marie Robert, en sa qualité de membre du collège des représentants des personnels.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
2. adoption du rapport moral présenté par le Bureau pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
3. présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entrant dans le champ de l'article L. 612-5 du Code de commerce pendant l'exercice clos au 31 décembre 2017 et délibération sur ce rapport ;
4. nomination d'un trésorier ;
5. nomination des membres du Bureau ;
6. adoption du règlement intérieur ;
7. mise en œuvre du programme d'activité 2018 ;
8. questions diverses.

Le Président a mis aux voix les propositions de décisions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION**

Monsieur Jacques DUFOUR, associé KPMG, agissant en qualité d'expert-comptable de la Fondation, présente aux membres du Conseil d'administration les comptes de la Fondation arrêtés au 31 décembre 2017. Il n'y a aucune difficulté réglementaire, la Fondation a les moyens de fonctionner pour accomplir ses missions.

Cette présentation confirme le positionnement du Président de la Fondation à ne pas dépenser la dotation consommable (15% de la dotation totale), afin que la totalité des 15 millions d'euros puissent produire des intérêts, alimentant ainsi le financement des projets.

Le rapport du commissaire aux comptes, M. Pierre-François ALLIOUX, associé Deloitte, sur les comptes annuels (exercice clos au 31 décembre 2017) comporte l'opinion ci-dessous :

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice ».*

Par ailleurs, M. ALLIOUX souligne la qualité des dossiers présentés et les échanges avec l'expert-comptable.

*Le Conseil d'administration prend acte du contenu de ces rapports et approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

Conformément à l'article 12.1 des statuts, Monsieur le Pr. Vandendriessche, Président de la Fondation, présente aux Membres du Conseil d'administration le rapport sur la situation morale de la Fondation au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Points les plus marquants :

- Vie institutionnelle :
  - Remplacement, au sein du collège des personnalités qualifiées, de Monsieur Jean-Olivier Arnaud, Directeur général du CHRU de Lille, par Monsieur Frédéric Boiron, Directeur général du CHRU de Lille ;
  - Evolution des statuts : désignation de deux membres par le Président de l'Université au lieu d'un seul ; suppression de la présidence de droit par le représentant légal du Fondateur.
- Lancement du premier programme d'action : prise de participation (200.000 € x 2) au capital de start-up ou spin off issues des travaux de recherche en biologie / santé menés au sein des laboratoires de l'Université de Lille : deux projets sélectionnés : InBrain Pharma et Par'Immune.
- Finances : donation de 200.000 actions Genfit de l'Université à la Fondation.
- Fonctionnement de la fondation : mise à disposition à temps plein de Madame Anne de Lamotte en qualité de Directrice de la Fondation.

*Le rapport moral pour l'exercice 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

Le Conseil d'administration donne quitus entier et sans réserves au Bureau pour toutes les actions de gestion accomplies pendant l'exercice social clos au 31 décembre 2017.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Le Président déclare qu'il a été conclu, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, deux conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce, dont copie figure en annexe 1 des présentes.

Le Conseil d'administration, connaissance prise du rapport spécial présenté par le Commissaire aux comptes sur ces conventions conformément aux dispositions de l'article L.612-5 précité, approuve ces dernières. Il est précisé que conformément à l'article 12.1 des statuts, le vote est réalisé hors la présence de Monsieur le Pr. Vandendriessche.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'article 13.1 des statuts prévoit que le Trésorier de la Fondation est choisi au sein du Conseil d'administration.

Suite à la démission du Pr. Eric de Bodt du mandat de Trésorier de la Fondation actée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 janvier, un appel à candidature aux fins de le remplacer a été adressé aux membres du Conseil d'administration. Le Président a reçu la candidature de Monsieur Frédéric Boiron, Directeur général du CHRU de Lille, membre du collège des personnalités qualifiées.

*A l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur Frédéric Boiron est désigné Trésorier de la Fondation.*

## SIXIEME RESOLUTION

Il est rappelé que les membres du Bureau ont été nommés par délibération du Conseil d'administration en date du 11 mai 2017 ; conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts de la Fondation Partenariale, la durée du mandat des membres du Bureau est d'un an, expirant à l'issue du Conseil d'administration statuant sur les comptes de l'exercice clos précédent.

Conformément aux articles 12 et 13.1 des statuts, le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

**Xavier Vandendriessche, né le 14 octobre 1961 à Epinal, de nationalité française**

Le Président de la Fondation exerce également les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Fondation.

Monsieur le Pr. Vandendriessche exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation Partenariale.

Monsieur le Pr. Vandendriessche déclare accepter les fonctions de Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Vice-Président de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

**Frédéric Motte, né le 31 juillet 1964 à Armentières (59), de nationalité française**

Monsieur Motte exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation.

Monsieur Motte déclare accepter les fonctions de Vice-Président de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Trésorier de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

**Frédéric Boiron, né le 21 juin 1966 à Bordeaux, de nationalité française**

Monsieur Boiron exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation.

Monsieur Boiron déclare accepter les fonctions de Trésorier de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil d'administration décide de désigner en qualité de Secrétaire Général de la Fondation et membre du Bureau du Conseil d'administration, à compter de ce jour et pour une période d'un an expirant à l'issue de la réunion du Conseil d'administration de la Fondation appelé à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

**Pierre-Marie Robert, né le 10 juillet 1957 à Cambrai, de nationalité française**

Monsieur Robert exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Fondation.

Monsieur Robert déclare accepter les fonctions de Secrétaire général de la Fondation et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi ou les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

*La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## SEPTIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 16 des statuts de la Fondation, le Président de la Fondation propose au Conseil d'administration d'adopter un règlement intérieur venant préciser notamment le programme d'actions, la gouvernance et le fonctionnement courant de la Fondation.

*A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil d'administration adopte le règlement intérieur de la Fondation, mis en annexe.*

## HUITIEME RESOLUTION

Le programme d'action 2018, approuvé par le Conseil d'administration (séance du 11 janvier 2018), prévoit l'accompagnement financier (à hauteur de 500.000 € maximum) et logistique, des projets soumis par l'Université de Lille dans le cadre du Grand Plan d'investissement (GPI).

Ainsi, le Président de la Fondation a sollicité, par courriel, les administrateurs pour soumettre à leur décision trois demandes consistant à :

- co-financer à 50% (40.790,00 €) le coût de recrutement d'un cabinet conseil pour l'évaluation des quatre laboratoires d'excellence portés par l'I-SITE ULNE ;
- financer le coût (17.600,00 €) de recrutement d'un cabinet conseil pour aider le montage du projet « HT-SMART-FORMU » porté par le Pr. Franck Dumeignil, Directeur de l'unité mixte de recherche 9191 « Unité de catalyse et Chimie du solide » (UCCS), en réponse à l'appel à projet « structuration de filière » publié par la Banque Publique d'Investissement ;
- financer le coût (25.920,00 €) de recrutement d'un cabinet conseil pour préparer l'audition de la candidature PreciDIAB à l'appel à projet « Institut Hospitalo-Universitaire » (IHU), portée par le Pr. Philippe Froguel, Directeur de l'unité mixte de recherche 8199 « Génomique Intégrative et Modélisation des Maladies Métaboliques ».

Le Conseil d'administration confirme l'engagement de la Fondation pour les projets soumis par courriel.

Plusieurs demandes ont été présentées à la Fondation par les porteurs de projets :

- **Plateforme « LILAGORA »**

Porteurs du projet : Ghislain Cornillon, Vice-Président partenariats socio-économiques, Eric Mielke, Directeur U-Link

Objet du projet : l'Université de Lille (la direction des partenariats socio-économiques / U-Link) souhaite créer et développer une interface efficace avec le monde socio-économique via une plateforme en ligne dédiée rassemblant en un même lieu tous les acteurs de la communauté universitaire. La plateforme envisagée (AlumnForce, <https://www.alumnforce.com/>) est celle déployée notamment par l'Université de Strasbourg ou de grandes écoles françaises prestigieuses.

Demande de co-financement : 30.000 €

- **Maison pour la science au service des professeurs (MPLS)**

Porteur du projet : Pr. Jean-Philippe Cassar, Directeur de la Maison pour la science au service des professeurs

Objet du projet : contribuer au financement du programme d'action 2019-2024 de la Maison pour la science au service des professeurs qui promeut l'enseignement innovant des sciences fondé sur l'investigation, rapprochant ainsi la communauté éducative du monde scientifique et favorisant les échanges au sein de la communauté éducative

Demande de co-financement : 45.000 € sur trois ans

- **PROCODAS**

Porteur du projet : Pr. Régis BORDET, directeur de l'unité de recherche U1171 « Troubles cognitifs dégénératifs et vasculaires »

Objet du projet : déposer une réponse à l'appel à projets « Recherche hospitalo-universitaire en santé » (RHU) vague 4, ANR, date de dépôt : 13 décembre 2018. Le projet PROCODAS a pour ambition de contribuer à développer des biomarqueurs prédictifs qui, associés à des critères cliniques, permettraient d'identifier une sous-population de patients qui seraient particulièrement éligibles pour développer une stratégie thérapeutique innovante

Demande de co-financement : 12.000 €

- **ERAPs comme cibles de nouveaux traitements immunomodulateurs personnalisés**

Porteur du projet : Pr. Rébecca Déprez-Poulain, unité de recherche U1177 Drugs and Molecules for Living Systems

Objet du projet : l'accompagnement complémentaire du programme IUF conduit sur la période 2015 -2020. Le but de ce projet est de démontrer qu'il est possible d'inhiber les ERAPs avec des petites molécules organiques qui pénètrent dans les cellules et sont administrables par voie orale, que ces enzymes sont des cibles pharmacologiques adaptées à l'immunothérapie. Ce projet est pionnier dans l'utilisation de la chimie médicinale pour la mise au point d'une médecine personnalisée du cancer et des maladies autoimmunes.

Demande de co-financement : 60.000 €, soit le financement du contrat d'un post-doc sur 1 an.

- **Applicatif « RESEARCHconnect »**

Porteur du projet : Direction transversale ingénierie et management de projets, Université de Lille

Objet du projet : moteur de veille d'appels à projets européens et internationaux entièrement dédié à la recherche. En sélectionnant les disciplines et lieux de résidence, l'outil produit une liste de fonds auxquels l'Université est éligible avec des informations clés sur les dates de dépôt des dossiers, critères d'éligibilité. Il s'agit de diversifier les sources de financement afin de diminuer la dépendance aux fonds à forte concurrence tel qu'H2020.

Demande de financement : 38.640,00 € (abonnement sur 3 ans)

- **Colloque Observatory on Local Autonomy (OLA) 2019**

Porteur : Stéphane Guérard, maître de conférences, Unité mixte de recherche CERAPS

Objet du projet : en sus de la présentation du bilan sur la typologie des systèmes d'administration locale en Europe, le colloque 2019 prévu à Lille portera également sur l'impact du numérique et de la démocratie participative sur les collectivités locales et le travail de leurs agents publics. Par ailleurs, l'objectif poursuivi consiste en la collecte de données afin de construire un baromètre européen sur de l'état des lieux des réformes, administratives et financières, locales.

Demande de co-financement : 12.500 €

- **Zymoptiq**

Porteur : Alexis Vlandas, chercheur à l'IEMN

Objet : financer le développement technologique de nouveaux substrats pour élargir la gamme de tests utilisables par la technologie Zymoptiq : optimiser la transformation de la biomasse par l'outil enzymatique. L'ambition est de créer, avec Zymoptiq, une entreprise industrielle enracinée sur Lille proposant des tests analytiques enzymatiques à très forte valeur ajoutée.

Demande de co-financement : 197.718 €

Pour les projets « MPLS », « ERAPs », « TYPOLA » et « Zymoptiq », le Conseil d'administration a :

- considéré que les projets ne pouvaient entrer dans le programme d'actions 2018 de la Fondation,
- choisi, en l'état, de ne pas s'engager dans le financement de programme d'action d'entité interne à l'Université, de contrats de post-doc, de colloques scientifiques ou de prises de participation car, pour respecter les principes de transparence et d'équité qui gouvernent le fonctionnement de la Fondation, une telle démarche eût préalablement nécessité que la Fondation lance un appel en ce sens à l'ensemble de la Communauté universitaire et mette en place une procédure de sélection objective, légitime et transparente,
- rappelé que la Fondation n'a nullement vocation à se substituer à l'Université mais à venir amplifier son action, avec un effet de levier, en matière d'excellence et de rayonnement.

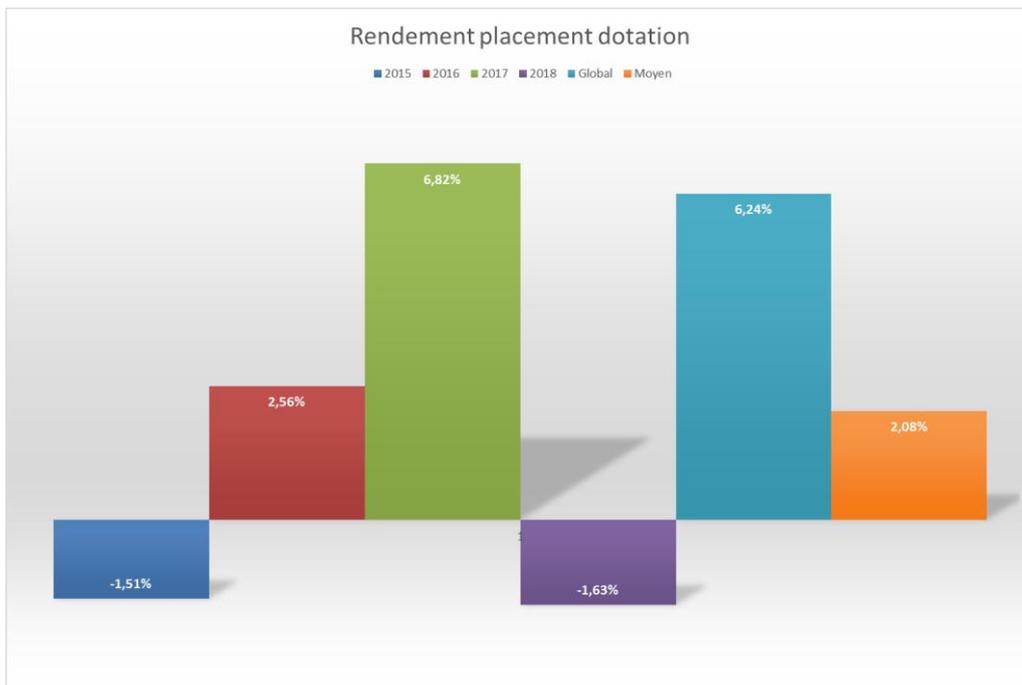
Le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de retenir pour un financement ou co-financement les projets suivants :

- PROCODAS
- RESEARCHconnect
- LILAGORA

## INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le Président de la Fondation présente un point financier relatif aux conditions du placement de la dotation de 15 millions d'euros sur les marchés financiers géré par la société de gestion La Française, filiale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Le rendement moyen du placement de la dotation sur ces trois années est de l'ordre de 2,08%, ce qui se rapproche de la prévision faite par le Pr. Eric de Bodt, conseiller financier de la Fondation qui avait prévu un taux de l'ordre de 3% sur une période de cinq ans.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Vice-Président.

Président  
Pr. Xavier Vandendriessche

Vice-Président  
Frédéric Motte

-----  
Bon pour acceptation de fonctions de Président  
Pr. Xavier Vandendriessche

-----  
Bon pour acceptation de fonctions de Vice-Président  
Frédéric Motte

-----  
Bon pour acceptation de fonctions de Trésorier  
Frédéric Boiron

-----  
Bon pour acceptation de fonctions de Secrétaire Général  
Pierre-Marie Robert

#### Annexes

- **Annexe 1** : convention entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce
- **Annexe 2** : règlement intérieur